



Aubervilliers, le 1^{er} décembre 2015

L'urgence climatique : l'affaire de tous les citoyens

Le 30 novembre dernier s'est ouverte au Bourget la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) avec pour objectif la signature d'un accord permettant la réduction des gaz à effet de serre.

Alors que l'issue de la conférence est incertaine tant des doutes subsistent sur les motivations des chefs d'états réunis autour de la table, une contestation se fait grandissante autour de ce sommet.

Les attentats du 13 novembre 2015 ont amené la préfecture de police à interdire toutes manifestations sur la voie publique et rassemblement pour des raisons de sécurité. La marche mondiale pour le climat programmée dans plusieurs villes de France et annoncée de longue date pour le 29 novembre fut ainsi interdite.

Parce que cette marche avait pour objectif de porter haut et fort des revendications pour une justice climatique, des milliers de personnes ont bravé cette interdiction en se rendant notamment Place de la République à Paris dimanche 29 novembre à 14h00.

Si dans l'ensemble des villes de France, les mobilisations ont été tolérées, il en est autrement de la manifestation parisienne au cours de laquelle la police a réprimé les manifestants pacifiques. Des centaines d'interpellations et de gardes à vue ont eu lieu. Il leur est reproché « la violation de l'arrêté d'interdiction de manifester ».

Parmi eux, quelques aubervillariennes et des aubervillariens, des enseignants, des militants associatifs. La Municipalité exprime sa solidarité envers ces personnes et formule le vœu qu'aucune poursuite ne soit faite à leur égard.

La mobilisation des citoyens est essentielle dans chaque pays pour que les enjeux climatiques soient considérés à leur juste niveau. C'est dire si les libertés et la démocratie dans chaque pays, à commencer dans le nôtre, sont vitales.

Elles requièrent notre vigilance, l'urgence climatique a besoin de liberté de parole et de manifestation.

La Municipalité